Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 083-218300291-20260605-2026_06_004-DE

2026-06/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François CAVALLIER
Présents : François CAVALLIER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Sophie LOPEZ, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Pascal MONTLAHUC, Christiane TANZI, Philippe VERCHER, Emilie REBUFFEL, Donat BERTOZZI, Stéphanie FOULON, Basile TESTARD, Marie BOISNET, Eric JACOBI, Marie-Joële FOURNEL, Olivier MONERY.
Absents excusés : Marie MEYER (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Marie-Joële FOURNEL), Jean-Christophe CHAUTARD (Pouvoir à François CAVALLIER), Jean-Claude RENUCCI (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Sandrine BUIRON (Pouvoir à Stéphanie FOULON), Timothée KOENIG (Pouvoir à Jacques BERENGER), Bérengère GINOUX (Pouvoir à Sophie LOPEZ), Karine CACHELEUX (Pouvoir à Marie BOISNET).
Absents : Néant
Secrétaire de séance : Sophie LOPEZ

PRESENTS *: 19* ***VOTANTS*** *: 27*

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORET (CCFF) POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT SOCIAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2221-1 ;
Vu la délibération n° 2026-04/05 du Conseil d'administration du CCAS du 27 avril 2026 portant création d'un logement d'urgence sur le territoire communal ;
Considérant que le Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF) de Callian mène une activité de recyclerie ayant pour objet la récupération, la valorisation et la revente d'objets et de mobilier donnés, afin de financer ses missions principales de prévention et de lutte contre les incendies de forêt ;
Considérant que la commune de Callian a bénéficié de cette recyclerie en y prélevant du mobilier destiné à l'ameublement d'un logement social récemment transformé en logement d'urgence communal ;
Considérant qu'il est d'usage et équitable de contribuer volontairement à l'activité de la recyclerie en reconnaissance de ce service rendu à la collectivité, sans qu'il s'agisse d'un paiement obligatoire ;

Le conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer un don exceptionnel de 200 euros (deux cents euros) au Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF) de Callian.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 083-218300291-20260605-2026_06_004-DE

Ce don a pour objet de soutenir l'activité de recyclerie du CCFF, laquelle a permis à la commune de meubler le logement d'urgence communal sans contrepartie directe, ni obligation légale ou contractuelle de paiement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

MAIRIE DE CALLIAN
83440 (VAR)

La secrétaire de séance,